

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53 ème ANNÉE - NUMÉRO 737

12 NOVEMBRE 1999 - 150 Francs CFA

IL EST URGENT D'ANNULER LA DETTE

« Je lance un appel à toutes les personnes concernées afin de prendre les mesures définitives pour résoudre la crise de la dette. »

Dans la matinée du jeudi 23 septembre 1999, le Pape Jean-Paul II a reçu en audience, dans le Palais pontifical de Castel Gandolfo, les membres du groupe « Jubilee 2000 Debt Campaign ». Au cours de la rencontre, le Saint-Père a remis aux participants le message suivants :

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

À cent jours exactement de l'An 2000, je suis heureux d'adresser des salutations cordiales aux dirigeants et principaux membres bienfaiteurs de la « Jubilee 2000 Debt Campaign ». Je suis particulièrement reconnaissant de votre présence, au cours de ces jours-ci, à une série de rencontres, dans le cadre du prochain grand Jubilé, sur le lourd fardeau de la dette qui pèse sur les pays les plus pauvres.

Dans la Bible, le Jubilé était un temps au cours duquel toute la communauté était appelée à faire des efforts pour restaurer dans les relations humaines l'harmonie originelle que Dieu avait donnée à sa création et que le péché humain avait détruite. Il s'agissait d'un temps qui devait rappeler que le monde que nous partageons ne nous appartient pas, mais est un don de l'amour de Dieu. En tant qu'êtres humains, nous ne sommes que les serviteurs du projet de Dieu. Au cours du Jubilé, les fardeaux qui oppriment et excluaient les membres les plus faibles de la société devaient être éliminés, afin que tous puissent partager l'espérance d'un nouveau début dans l'harmonie, selon le dessein de Dieu.

Le monde d'aujourd'hui a besoin d'une expérience jubilaire. De si nombreux hommes, femmes et enfants, ne sont pas en mesure de réaliser le potentiel qui leur a été donné par

A L'ÉCOUTE DU PAPE



Dieu. La pauvreté et les inégalités sociales flagrantes demeurent encore diffuses, en dépit des immenses progrès scientifiques et technologiques. Trop souvent, les fruits du progrès scientifique, au lieu d'être placés au service de toute la communauté humaine, sont distribués de telle façon que les inégalités injustes

(Lire la suite à la page 8)

S. Exc. MGR. NESTOR ASSOGBA, NOUVEL ARCHEVÊQUE POUR LE SIÈGE MÉTROPOLITAIN DE COTONOU



(Lire nos informations en page 7)

COTONOU VERS LE GRAND JUBILÉ DE L'ANNÉE SAINTE

(Lire nos informations en
page 6)

LE FONDS D'INSERTION POUR LES JEUNES :

UN VÉRITABLE OUTIL DE PROMOTION ENTREPRENEURIALE

(Lire nos informations en
page 2)

L'AFFAIRE OUATTARA ET LA QUESTION DE NATIONALITÉ :

QUELQUES RÉFLEXIONS

(Lire nos informations en page 11)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LE FONDS D'INSERTION POUR LES JEUNES : UN VÉRITABLE OUTIL DE PROMOTION ENTREPRENEURIALE

«L'émergence d'une race de jeunes entrepreneurs bien formés et aguerris pour leur insertion socio-professionnelle résultera de l'exploitation judicieuse du fonds d'insertion pour les jeunes et de la création d'un fonds similaire au plan national»

C'est une vision du ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, Monsieur Valentin Aditi Houdé qui aborde ici dans une interview exclusive les avantages dudit fonds d'insertion pour les jeunes, ainsi que l'espoir qui pointe à l'horizon dans la crise qui secoue le secteur de football béninois et les dispositions urgentes nécessaires pour rentabiliser le stade de l'Amitié de Cotonou à l'orée du troisième millénaire.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Ministre, après l'installation de la Commission de restructuration du football mettant fin, semble-t-il, à la crise intervenue entre la FIFA, la Fédération Béninoise de Football et le Gouvernement, nombreux sont les citoyens qui parlent de la nécessité d'un changement de vision et, plus concrètement, dans la gestion et dans la pratique du football au Bénin pour lui redorer un nouveau blason. Qu'en dites-vous ?

Monsieur Valentin Aditi Houdé : Ce qu'il convient d'appeler « crise de direction du football béninois » était inévitable, tant il est vrai que s'est instauré dans la famille des protagonistes du football un climat de méfiance et de désaffection...

Grâce à la synergie développée par le Gouvernement, les membres de la fédération béninoise de football et la FIFA, une lueur d'espoir pointe à l'horizon ; et l'ambiance qui règne aujourd'hui au sein des membres de la Commission de Restructuration du Football (CRF) dont je suis de très près les travaux, autorise à dire que l'optimisme est permis.

Il appartient maintenant à la famille du football au Bénin, rentrer en elle-même afin d'opérer les changements nécessaires

pour un véritable essor de cette discipline sportive qui est en fait la locomotive de toutes les autres.

Je pense que les enjeux du football sont tels qu'il faudra rompre d'avec l'improvisation pour rechercher des outils de performance, ce qui passe par la mise en place d'une équipe de dirigeants compétents, dévoués, disponibles, totalement désintéressés et partageant une vision commune de l'unité du football béninois...

Alors nous pourrions rêver d'une présence significative sur la scène internationale.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Ministre, le thème central du dernier sommet de la francophonie porte sur la jeunesse. Ainsi l'idée d'un fonds d'insertion pour la promotion des jeunes serait avancée. Quels avantages pourraient en tirer les pays africains en général et plus particulièrement le Bénin ?

Monsieur Valentin Aditi Houdé : Le Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ), créé en 1994 n'a pris en compte jusqu'ici que les micro-projets et les micro-entreprises des jeunes des pays membres de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française (CONFESJES).

L'impact positif de ce fonds dans l'auto-prise en charge des jeunes a amené les chefs d'État et de Gouvernement de l'espace francophone à décider de l'élar-

gissement dudit fonds à tous les pays membres de la Francophonie et le renforcement de sa capacité financière.

La mise en œuvre de cette décision permettra aux pays africains en général et au nôtre en particulier d'assurer de façon plus large la formation des formateurs et celle des jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat.

De plus l'existence de ce fonds faciliterait l'accès des jeunes au crédit, toutes choses qui leur confèreraient une certaine autonomie.

En effet, les projets les plus prometteurs que des jeunes auront à élaborer à la suite de leur formation à l'esprit entrepreneurial, pourraient être sélectionnés et leurs auteurs pourraient bénéficier d'un prêt substantiel pour une mise en œuvre efficiente desdits projets. Dans cette optique, la création au plan national d'un fonds similaire s'avère nécessaire quand on sait que le FIJ ne peut prendre en compte qu'un nombre limité de projets par pays.

Il est évident que l'exploitation judicieuse du FIJ et du fonds national devrait assurer à notre pays l'émergence d'une race de jeunes entrepreneurs bien formés et aguerris pour leur insertion socio-professionnelle.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Ministre, à un moment où le sport devient de plus en plus une activité économique d'importance capitale de développement, que faites-vous pour qu'une infrastructure sportive convenable comme le stade de l'Amitié de Kouhounou soit rentable et contribue effectivement au développement du Bénin ?

Monsieur Valentin Aditi Houdé : Le stade de l'Amitié de Kouhounou, fruit de la coopération sino-béninoise est un joyau au service de la jeunesse béninoise. Il est aujourd'hui géré par l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA) qui est un Office à caractères social, culturel et scientifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Office se trouve aujourd'hui confronté à des difficultés dues :

— à la détérioration des infrastructures dont l'entretien exige des frais énormes ;

— au système de plomberie et les installations électriques vétustes qui occasionnent de lourdes charges d'électricité et d'eau ;

— à la sous-exploitation des infrastructures existantes.

Pour redresser la situation financière de cet Office, les mesures suivantes ont été prises :

— l'octroi d'une subvention annuelle de 25 000 000 F CFA à l'OGESA par le Gouvernement, subvention qui se révèle déjà insuffisante après deux exercices, étant la plus faible des pays de la sous-région ayant des installations similaires (plus de 80 000 000 F CFA au Sénégal) ;

— le renouvellement en cours du système de la plomberie générale du stade visant à réduire les pertes d'eau abondantes.

Toutefois, il est à reconnaître que beaucoup reste à faire pour relever les grands défis auxquels est confronté l'Office pour sa survie. Aussi serait-il urgent de :

— renouveler les installations électriques vétustes et archaïques, grosses consommatrices d'énergie électrique ;

— relever la subvention accordée à l'Office ;

— réhabiliter la piscine olympique qui est aujourd'hui dans un état de dégradation avancée, impropre à l'exploitation ;

— poursuivre la mise en location des salles disponibles ;

— recouvrer par tous les moyens de droit les créances de l'Office ;

— mettre en bail emphytéotique l'espace longeant la clôture du stade aux opérateurs économiques pour des constructions selon un plan prédéterminé ;

— instaurer une carte d'accès payante au stade à tous les usagers ;

— rehausser le standing de l'hôtel et augmenter ses capacités d'hébergement pour le rendre plus concurrentiel sur le marché ;

— initier la réfection du restaurant et l'ouvrir à plein temps au public ;

— organiser plus fréquemment des spectacles et des compétitions sportives de haut niveau.

Telles sont à notre humble avis les dispositions urgentes à prendre pour rentabiliser le stade de l'Amitié à l'orée du 3^{ème} millénaire.

Propos recueillis par
Alain Sessou



Monsieur Valentin Aditi Houdé

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 888

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami : 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
- Guinée	5.760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
- France	5.760 F CFA
- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	7.560 F CFA
- Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
- U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
- Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
- Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

LES PROMOTEURS DU PISEA EN FORMATION À NATITINGOU

Sans formation, pas de qualification ni de compétence et par conséquent, pas de rendement satisfaisant. Les promoteurs du Programme d'insertion des sans-emploi dans l'agriculture (PISEA) devraient par conséquent considérer comme une initiative heureuse la formation organisée du 28 au 29 octobre dernier à l'ENI Natitingou à l'intention du personnel technique des secteurs agricoles de l'Atacora et de la Donga.

Avec cette formation consacrée au suivi des promoteurs du PISEA, le rôle prépondérant que joue ce Programme au sein des secteurs agricole, animal, végétal, zootechnique et d'aménagement sera sans doute mieux compris et apprécié par les uns et les autres pour plus d'efficacité dans leurs activités.

Pour le porte-parole des stagiaires, cette formation les conduira à suivre correctement sur le terrain les bénéficiaires de crédits du PISEA. Ce programme a déjà financé dans l'Atacora et la Donga soixante-dix-sept (77) micro-projets et 3 centres de promotion rurale (CPFR) d'une valeur totale de plus de 242 millions de francs CFA. Les actions financées par le PISEA couvrent les domaines de la production animale, végétale, de l'agro-pastorale, de la transformation, des prestations et de la formation dans les CPFR.

L'idée de cette formation, rappelle-t-on au PISEA, est née suite au constat selon lequel l'implication des personnes ressources du CARDER dans le suivi des promoteurs du PISEA s'avérerait indispensable.

Signalons que les objectifs que vise le PISEA sont en substance les suivants:

- réduire le chômage en aidant les sans-emploi à s'installer à leur propre compte dans l'agriculture;

- soutenir la production agricole nationale à travers les produits générés par les nouvelles exploitations

- encourager les initiatives privées en développant l'esprit d'entrepreneuriat agricole au niveau des jeunes.

ATLANTIQUE - LITTORAL

3^{ème} SALON NATIONAL DE L'ARTISANAT À COTONOU

Avant de produire, il faut d'abord savoir à qui vendre. À priori, le secteur des métiers au Bénin, surtout s'il génère des produits de valeur en symbiose avec notre culture constitue sans nul doute un créneau économique porteur. Cela est d'autant vrai que cette dimension culturelle de l'art lui confère un label d'authenticité et de qualité.

La troisième édition du Salon national de l'artisanat du Bénin "SNAB" qui se tient à Cotonou depuis le jeudi 4 novembre dernier entend prendre en compte ces exigences du marché. En effet, ce salon selon les organisateurs, vise à promouvoir l'esprit de créativité et d'innovation des artisans, à les inciter à améliorer leurs produits, à identifier et à préparer les meilleurs artisans pour

participer avec succès aux foires et salons internationaux.

Le salon a ouvert ses portes au centre de promotion de l'artisanat (CPA) et accueillera le public pendant une douzaine de jours. Le lancement officiel de la présente édition s'est déroulé en présence du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, des membres du corps diplomatique, du président de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB) pour ne citer que ces personnalités.

Le président de la Fédération nationale des artisans du Bénin (FENAB) a saisi cette occasion pour lancer un appel aux autorités compétentes à accorder plus d'attention au suivi des meilleurs artisans béninois.

Le ministre a pour sa part exhorté les artisans à tendre eux-aussi vers l'excellence dans le secteur.

Les produits que les visiteurs du salon peuvent découvrir sont constitués entre autres de tissus, de vêtements pour dames et hommes, de tableaux, de jouets et d'articles d'ornement fabriqués avec des matériaux locaux naturels.

BORGOU-ALIBORI

SONAPRA : PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE COTONNIÈRE 99-2000

La production cotonnière de la zone-nord du Bénin pour la campagne 1999-2000 avoisine 245.000 tonnes. Cela représente les 2/3 du coton produit globalement sur l'ensemble du territoire national. Gageons que les braves producteurs des départements du Borgou et de l'Alibori ne baisseront pas les bras et par conséquent que ces prévisions seront réalisées.

Le directeur général de la SONAPRA (Société nationale pour la promotion agricole) ne dirait, pas le contraire, étant donné qu'il est permis de rêver. Si rêve il y a, que les chiffres de production de "l'or blanc" du Bénin montent et montent toujours ! En tout cas, c'est une ambition légitime qui anime M. Inoussa B. Yabara, DG/SONAPRA tout au long de la tournée qu'il a entreprise depuis le mardi 2 novembre dernier dans la zone-nord. Le but de ce déplacement est d'apprécier les conditions de préparation de la campagne cotonnière 99-2000. Dans ce sens, M. Yabara a accordé autant d'attention à la production cotonnière elle-même qu'aux travaux de révision des usines d'égrenage de la SONAPRA.

Au cours de sa tournée, M. Yabara est accompagné de plusieurs de ses collaborateurs dont le directeur régional d'exploitation de la zone nord, M. Zachari Allou. Le DG/SONAPRA entouré de ses cadres a rencontré les unions sous-préfectorales de producteurs du Borgou. Il a en outre visité les deux usines sises à Parakou. Ce fut l'occasion pour les travailleurs des deux usines d'égrenage de présenter leurs doléances au DG. Au nombre des points de doléances, on peut citer : l'acquisition des pièces de rechange mécaniques et électriques, la construction de logements pour les chefs d'usine et les chefs de fabrication. À l'usine 2 de Parakou, le responsable de l'unité de production a attiré l'attention du DG/SONAPRA sur les problèmes d'assainissement que connaît le site et par conséquent, l'urgence d'y remédier pour éviter la dégradation des produits.

MONO - COUFFO

DOGBO : UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR VAINCRE LA MISÈRE

L'ambiance était à la fête, au CEG de Dogbo, samedi 30 octobre dernier. Une remarque cependant : les acteurs n'étaient pas ce jour-là les usagers et autres habitués de l'établissement.

Les fils de Dogbo venus de toute la sous-préfecture étaient rassemblés autour des autorités et personnalités locales pour se pencher ensemble sur l'avenir de leur région. La rencontre était certes, riche en couleurs. Mais rien ne permettait d'oublier un seul instant l'essentiel pour se complaire à l'accessoire. L'enjeu de la réunion était en effet de taille : la validation du plan de développement de Dogbo. Un atelier s'est avant tout un cadre de réflexion et d'échange d'idées.

Le plan en question a été élaboré en partenariat avec l'organisation néerlandaise pour le développement (SNV).

C'est un document consensuel dont le contenu est l'expression vivante et fidèle de la participation des populations comme des besoins identifiés par elles-mêmes. La cheville ouvrière de la SNV en matière d'assistance est le PADES-Mono (Projet d'appui au développement de la sous-préfecture de Dogbo).

M. Grégoire Attingossou sous-préfet de Dogbo a souligné à cette occasion que "ce plan a été conçu pour sortir de sa léthargie, une sous-préfecture clouée au sous-développement". Il a souligné la particularité de ce plan "entièrement conçu par les fils de Dogbo, quand bien même a-t-il ajouté, ils ont été assistés des techniciens du PADES qui leur ont apporté tout leur savoir-faire nécessaire". Satisfaction renouvelée du sous-préfet : pour lui la décentralisation est déjà vaincue à Dogbo". Enfin, M. Denis Edah responsable du développement rural a souligné que l'aboutissement du plan présenté pour validation atteste éloquentement que le PADES a réussi son approche participative du développement dans la sous-préfecture de Dogbo. Le plan met l'accent sur quatre objectifs essentiels : la promotion de la sécurité alimentaire, l'entrepreneuriat local, l'amélioration des capacités socio-économiques, et l'aménagement du cadre de vie socio-communautaire.

OUÉMÉ - PLATEAU

LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL SUR LE TERRAIN PARMI LES PRODUCTEURS

Le palmier à huile qui avait fait, pendant la période coloniale, les beaux jours de l'économie du Dahomey d'alors a malheureusement subi les avatars de l'histoire politique post-coloniale du Bénin. Autrement, on ne serait pas, comme c'est le cas, à court de vestiges éloquentes de la culture du palmier à huile en tant que partie intégrante de notre patrimoine national. Trêve de lamentations ! Laissons le passé derrière nous et construisons l'avenir. La planche de salut pourrait effectivement se trouver dans la politique actuelle de diversification agricole et de couplage des cultures de rente avec les cultures vivrières.

Cette dernière préoccupation a bénéficié de la place qui lui est due lors de la tournée que le ministre du Développement rural M.

Théophile Nata a effectuée du jeudi 4 au 6 novembre 1999 dans les départements de l'Ouémé et du Plateau.

À Kétou, première étape de ce périple, le ministre a visité le champ de coton du groupement à vocation coopérative de Onou. Les femmes ont été également honorées à travers le groupement de transformation de manioc de Mowodani dans la sous-préfecture d'Adja-Ouéré. Le ministre a par ailleurs visité la station de recherche sur le palmier à huile à Pobé, la palmerie et l'unité d'extraction d'huile de M. Robert Tovizoukou d'Ikpililé, et une ferme d'élevage d'aulacodes à Tantonnonkon.

Vendredi 5 novembre dernier, M. Théophile Nata accompagné de sa délégation s'est rendu sur la pépinière de palmier à huile de Sèmè-Adjara avant de mettre le cap sur Porto-Novo où il a visité un élevage de porc et un trou à poissons à Akonabot.

Aucun site digne d'intérêt pour son département n'a été négligé. Par exemple, dans la sous-préfecture lacustre des Agoués on peut citer l'unité de pisciculture en cages flottantes d'Avagbodji; à Avrankou, le centre de promotion des femmes rurales de Kouti; à Adjohoun, l'ancien périmètre rizicole de Houèda et ceux de Zougoué et Mitro dans la sous-préfecture de Dangbo.

ZOU - COLLINES

FORUM SUR LA PHARMACOPÉE ET LA MÉDECINE TRADITIONNELLE

Le centre des activités éducatives du Bénin (CAEB) a abrité du 2 au 4 novembre 1999 à Abomey, un forum départemental sur la pharmacopée et la médecine traditionnelle. Une cinquantaine de participants parmi lesquels les médecins-chef des centres de santé ainsi que des tradipraticiens ont suivi les travaux du forum avec assiduité. Selon les organisateurs de la rencontre, celle-ci devait constituer un cadre de réflexion et d'échanges d'expériences autour du thème du forum.

Si la nécessité d'associer médecine moderne et médecine traditionnelle n'est plus mise aujourd'hui en doute, il reste néanmoins beaucoup à faire pour que son principe se traduise dans les faits. A titre d'exemple, il existe une méfiance justifiée, voire une réticence de la part des "modernes" à voir les vannes du corps médical trop vite s'ouvrir à des tradi-praticiens aux savoirs encore mal définis. Toutefois, ces réserves n'excluent nullement une volonté partagée de continuer à explorer les opportunités qui s'offrent aux deux catégories de médecine de travailler ensemble. Le forum a identifié quelques domaines de collaboration comme la mise en place des jardins botaniques de plantes médicinales.

Une place de choix a été faite également au contenu du cadre juridique de promotion de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle.

Les participants au forum se sont en outre efforcés de poser les critères devant permettre de définir le statut du praticien traditionnel, les conditions d'ouverture et de fonctionnement des centres de traitement par la pharmacopée traditionnelle.

À la fin des travaux, la coordonnatrice du programme de promotion de la pharmacopée et de la médecine traditionnelles, Mme Régina Badet a déclaré que le forum a atteint ses objectifs en mettant notamment en évidence, différentes stratégies de valorisation du phyto-thérapeute et des produits de la pharmacopée traditionnelle béninoise.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

L'EUNUQUE DE LA COUR ROYALE DE SINWAN DANS LE BORGU

L'Afrique, jusque dans la première moitié du XX^e siècle, a été une terre privilégiée en matière de pratique de l'eunuchisme, et les eunuques noirs étaient connus dans maintes régions du monde comme la Mecque, Byzance, etc.

Sur le plan géographique, cette pratique était très inégalement répartie. Autant les pays hausa, yoruba, moosé (dans l'actuel Burkina Faso), l'Égypte, etc., sont des régions d'intenses pratiques de la castration, autant l'espace aujourd'hui connu sous le nom de République du Bénin est loin d'être le domaine par excellence de la castration.

Cette culture n'y est cependant pas absente, comme en témoigne l'existence d'eunuques à Abomey, Kétu, Sakété, etc. Rares dans le Nord, on en rencontre cependant dans quelques-unes de ses cours royales.

*
* *

L'exemple le plus connu jusqu'ici dans la partie septentrionale de la République du Bénin est bien celui de l'eunuque de la Cour du Sinaboko⁽¹⁾ à Nikki dans le Borgu. Nous en devons l'étude au sociologue Jacques Lombard qui nous le présente sous le nom de Bataru⁽²⁾, dignitaire serviteur d'origine roturière⁽³⁾. Cependant il nous signale que « ce fonctionnaire était un eunuque et présentait un cas unique au Borgu, où ce type de dignitaire était inconnu⁽⁴⁾ ».

Péremptoire et trop rapide, une telle affirmation, parfaitement fautive, est le résultat d'une généralisation hâtive due à une insuffisance d'enquêtes de terrain. En effet, partageant, grosso modo, avec les Bariba la même culture véhiculée cependant par deux langues différentes n'ayant entre elles aucun lien d'intercompréhension, les Boko qui ont fourni au trône de Nikki l'essentiel de ses rois ont institué à Sinwan⁽⁵⁾, localité communément appelée Ségbana, une royauté qui a, elle aussi, pratiqué l'eunuchisme.

L'eunuque de cette cour royale a pour nom, non pas Bataru comme à Nikki, mais Gon-in Léwiya, c'est-à-dire **garçon aux testicules castrées**⁽⁶⁾.

Alors que les Bataru, eux, étaient issus d'un clan étranger, celui des Turé, devenu bariba par la suite, le Gon-in Léwiya pouvait provenir de n'importe quel clan⁽⁷⁾; il pouvait être d'origine servile (captif de guerre par exemple) ou être une personne libre transformée en eunuque à la suite de la peine de castration infligée à ceux qui ont commis une faute grave comme l'adultère avec une épouse du roi.

À la cour royale de Sinwan, le chirurgien de la castration est le barbier du souverain qui pratique pendant l'harmattan (entre décembre et février) l'opération. Elle consistait à supprimer à la fois les testicules et le pénis. En dépit de la dextérité du barbier dont c'est la spécialité et de ses connaissances thérapeutiques, de la robustesse du sujet choisi en conséquence et de la saison favorable à la cicatrisation des blessures et plaies, il était rare de ne pas perdre au moins deux ou trois personnes pour l'obtention d'un seul eunuque. Les hémorragies difficiles à maîtriser avaient souvent raison de toutes les mesures de prévoyance. Obtenir d'emblée un eunuque à partir du premier castré, exceptionnel, s'apparentait à une véritable gageure. Les gâchis étaient dans l'ordre normal de la castration, et c'est le contraire, toujours heureux, qui surprenait. L'homme nouvellement castré faisait l'objet de soins attentifs, suivi médicalement à la fois par le barbier et des guérisseurs reconnus dans le milieu pour leurs compétences thérapeutiques. Comme on le voit, il n'était pas dans les habitudes des Boko et des Bariba d'acheter leurs eunuques à l'extérieur. Ils en fabriquaient eux-mêmes sur place, « la matière première⁽⁸⁾ » dut-elle provenir souvent de l'extérieur (captifs de guerre)⁽⁹⁾.

Le Gon-in Léwiya de la cour du Sinwanki⁽¹⁰⁾ n'est pas un dignitaire aux attributions politiques; il n'a, en fait, de façon essentielle, que des fonctions domestiques. Il était, de ce fait, beaucoup plus au service des reines que de celui du roi. Il était leur garçon de courses à l'extérieur, faisant le marché pour le complément des ravitaillements en vivres du palais. C'est lui qui allait leur chercher de l'eau au marigot, du bois de chauffage dans la brousse, etc. C'était lui qui leur pilait l'igname pour la pâte, leur fendait du bois pour la cuisine. Il mangeait les mêmes mets qu'elles. Les reines pouvaient également l'envoyer pour des commissions dans leur propre famille. Il vivait au palais dont il s'occupait de la propreté et de la garde. Il participait à ses travaux de réfection quand ses occupations domestiques lui en laissaient le temps sans qu'il soit, en fait, obligé de le faire. Il était beaucoup plus l'homme des reines que du roi qui pouvait passer une journée entière sans même se rendre compte de sa présence.

Contrairement au Bataru de Nikki qui, lui, était sous les ordres directs de Sina Ganongi, intendant du Sinaboko⁽¹¹⁾, le Gon-in Léwiya ne dépendait que des reines et, naturellement du Sinwanki lui-même qui pouvait, à tout moment, lui demander n'importe quel service.

Il s'avère utile de noter que, autant il n'y avait qu'un seul Bataru à Nikki, autant il n'en existait qu'un seul Gon-in Léwiya à la fois, à Ségbana. À la mort d'un eunuque, ou en fabriquait un autre. Nous sommes bien loin des cours royales d'Abomey, d'Oyo ou du Moghona⁽¹²⁾ de Ouagadougou, qui comptaient plusieurs eunuques.

CONCLUSION

À Sinwan (Ségbana) comme dans la quasi-totalité des régions concernées par l'eunuchisme, cette pratique s'inscrivait en général dans un contexte étatique, monarchique; une réalité des cours royales, étrangère au système politique traditionnel de type acéphale, lignager, communément appelé anarchique.

Le Gon-in Léwiya de Sinwan n'était pas un dignitaire détenteur d'un office palatin. Il n'était qu'un simple serviteur, gardien du gynécée royal et du palais où il était commis à des tâches domestiques.

De façon plus prudente que Jacques Lombard⁽¹³⁾, des enquêtes de terrain doivent être poursuivies dans le Borgu et l'Atacora dans le but de déceler d'autres cas d'eunuchisme.

NOTES

(1) Appellation bariba du titre porté par les rois de Nikki.

(2) Nous ignorons le sens étymologique de ce mot bariba.

(3) Lombard (J.): Structures de type « féodal » en Afrique noire. Étude des dynamiques internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey. Paris, La Haye, Mouton et co, 1965, 344 pages. Voir p.p. 214-215.

(4) Idem-ibidem, 1965, p.p. 214-215.

(5) Nom boko comme Ségbana déformé en Ségbana, seul toponyme connu de l'administration et sur le plan national.

(6) Le mot est d'origine boko.

(7) Du point de vue ethnique, il peut être d'origine boko, bariba, hausa, Takpa ou Nupé.

(8) Le sujet destiné à la castration.

(9) Comme les Bariba et les Dendi, les Boko étaient un peuple de guerriers.

(10) Le Sinwanki ou souverain de Sinwan.

(11) Lombard (J.): Structures de type « féodal »... 1965, p. 214.

(12) Titre des souverains moosé Ouagadougou.

(13) Lombard (J.): Op. Cit. 1965, p.p. 214-215.

A. Félix IROKO

PLANTES MEDICINALES

NÉRÉ, MIMOSA POURPRE



Nom latin	: Parkia biglobosa
Famille des	: Mimosacées
Français	: Néré, Néré, Arbre à farine, Arbre à fève, Mimosa pourpre.
Fon	: Ahwoli, Khwiso = l'inflorescence. À partir de ces graines, on produit la moutarde appelée Afilin
Yoruba - Nago	: Ayidan Abata, Iruga Abata, osho, Jigbo, Igbo.
Adja	: Ewa
Mina	: Ahwadi
Wocci	: Ewa
Bariba	: Dombu, Doudubu, Dom w (la pulpe de la gousse), Sona = la graine, Sona ou Sinwara = la moutarde.
Woma	: Dabou.
Dendi	: Doso.
Somba	: Dobira, Denuwan Hunwa.
Peul	: Néré

DESCRIPTION

- * arbre atteignant 20 m de haut ;
- * feuilles composées de plusieurs plus petites ;
- * fleurs ressemblant à de gros pompons rouges ;
- * fruit : longue gousse apparaissant à la fin de la saison sèche.

ÉCOLOGIE

- * sols sablonneux, limoneux ou latéritiques ;
- * bon drainage nécessaire ;
- * précipitation annuelle : de 500 à 700 mm ;
- * fructification dans la huitième année.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * originaire d'Afrique ;
- * répandu surtout en Afrique de l'Ouest.

CULTURE

- * ramoler les graines dans de l'eau chaude pendant une journée ;
- * semer en sachet vers le mois de juin ;
- * planter en mai de l'année suivante dans un sol limoneux en espaçant de 5 m ;
- * assurer environ 500mm d'eau par année aux plantes de moins de 4 ans.

COMPOSITION

- * pulpe du fruit : glucides (80%), sels minéraux (calcium, phosphore), vitamines (vit. C et vit. A) ;
- * graines : riche en protéines.

EMPLOI

MAUX DE DENTS

- * prendre une poignée d'écorce (10 à 15 g) ;
- * infuser dans une eau très bouillante ;
- * inhaler les vapeurs par la bouche en plusieurs reprises pendant 10 minutes ;
- * répéter au besoin.

DIARRHÉE ET VOMISSEMENTS

- * écraser le fruit sec pour faire une farine ;
- * mélanger une petite poignée (5 à 10 g) à de l'eau ;
- * boire en une seule prise ;
- * répéter au besoin.

ATTENTION !

- * Aucune restriction.

A. L. (ENDIA)

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS SYNONYMES N° 2



Découvrez deux mots synonymes comportant sept et cinq lettres en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles du ballon.

Inscrivez les mots trouvés dans les cercles correspondants sur la chaussure dessinée ci-dessus.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

GRILLE D'AFRIQUE À DÉCODER N° 2

Dans la grille ci-après, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

À vous de les trouver. Amusez-vous donc!

 RÉPONSE AU JEU
 LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 6
 DE NOTRE LIVRAISON N° 736 DU 29 OCTOBRE 1999

a = 6; b = 6	a = 7; b = 6	a = 8; b = 6	a = 9; b = 6
20-6-14-2-16	20-7-13-3-16	20-8-12-4-16	20-9-11-5-16
9-4-5-1-6	8-4-4-2-6	7-4-3-3-6	6-4-2-4-6
11-2-9-1-10	12-3-9-1-10	13-4-9-1-10	14-5-9-1-10
4-1-5-4-1	3-2-5-4-1	2-3-5-4-1	1-4-5-4-1
15-1-14-5-9	15-1-14-5-9	15-1-14-5-9	15-1-14-5-9

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Citations

"Le jour est éblouissant, la nuit appartient aux rêves et seuls les crépuscules sont clairs-voyants pour les hommes : l'aube pour l'avenir, le couchant pour le passé". (Luigi Pirandello, 1867-1936, écrivain italien auteur de romans, de nouvelles et de pièces de théâtre).

Prix Nobel 1934. Quelques titres célèbres : Ce soir on improvise... À chacun sa vérité et six personnages en quête d'auteur.

Proverbes

"Au royaume de l'espoir, il n'y a pas d'hiver" (proverbe russe).

En Angleterre on dit : "Tous les nuages sont bordés d'argent".

En termes clairs : une lueur d'espoir brille dans les heures les plus sombres... réconfort pour les pessimistes

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

À propos de second.

Dans ce mot comme dans ses dérivés, le C se prononce G. On dit en effet "second".

Si l'adjectif second est en principe synonyme de deuxième, une nuance existe dans le langage correct. Quand la numération s'arrête à deux : une maison de deux étages a un second étage mais une maison de trois étages ou plus a un deuxième étage et non un second étage.

Il vaut mieux parler par exemple de la Seconde guerre mondiale et non de la "deuxième"... cela supposerait alors qu'une troisième existe ou va exister !

AUTOUR D'UN MOT

Liquide, adjectif et nom, du latin liquidus.

Qui coule ou tend à couler est liquide. On dit aussi fluide. Faire passer à l'état liquide c'est liquéfier. Le contraire, du liquide au solide, c'est la solidification, la congélation ou la coagulation.

Plonger dans un liquide, c'est immerger, baigner, imbibber, tremper, et désagréger dans un liquide c'est dissoudre.

Une série de verbes expriment les mouvements des liquides : couler, ruisseler, dégoutter (avec deux T). À ne pas confondre avec dégoûter (un seul T), donner du goût. On peut dire aussi : dégoutiner, suinter, filtrer, voire s'infiltérer, s'épancher, se déverser ou déborder. Enfin, faire passer un liquide d'un lieu à un autre c'est le capter, le détourner ou le transvaser.

Liquide... un nom qui évoque la sagesse malienne qui assure qu'il faut se faire liquide si on veut rentrer dans une bouteille... une adaptation permettant bien des choses !

DES MOTS À DEVINER

Un vivarium est-ce :

- un établissement thermal ?
- un établissement où sont conservés vivants de petits animaux ?
- ou dans un hôpital la pièce où l'on dépose les opérés en attendant qu'ils se réveillent de l'intervention ?

La bonne définition à choisir.

Réponse : un établissement où sont conservés vivants de petits animaux est un vivarium.

AUTOUR D'UN MOT

Le travail, (en latin classique labor).

L'activité d'une personne, d'un groupe de personnes déployées en vue d'un résultat utile c'est le travail. On aime... ou on n'aime pas le travail. On l'entreprend, on le termine.

Le travail c'est aussi la tâche (avec accent circonflexe), l'œuvre, la besogne et, nom plus ancien, le labeur. Commencer un travail c'est le mettre en chantier avec un programme, un planning. Comme on dit familièrement, "on a du pain sur la planche". Selon sa nature et sa forme, le travail est manuel ou intellectuel. Il peut être facile, agréable, aisé, ou passionnant et quand il est long, minutieux c'est un travail

"de bénédictin" : long et difficile, il devient "travail de romain".

Quand on se remet au travail on dit familièrement que l'on "reprend le collier". Quand l'activité professionnelle est rémunératrice c'est le gagne-pain. Si le travail est facile et bien rémunéré c'est une sinécure, voire familièrement, une planque ou un filon.

Le travail est régi par de nombreuses conditions : travail à plein temps, à mi-temps ou à temps partiel, travail légal ou travail au noir (soustrait à la législation sociale et fiscale).

Malade le travailleur a droit au congé ; fatigué, au repos et mécontent de son travail il peut faire grève, qu'elle soit perlée, tournante ou générale.

Enfin qu'ils soient manuels ou intellectuels les travailleurs forment ce qu'on nomme la classe laborieuse... du latin labor.

Un humoriste a dit : "Le travail est le refuge des gens qui dans la vie n'ont rien de mieux à faire".

JEU DE MOTS

On le trouve dans le corps humain, on le trouve aussi dans les écrits et parfois on peut s'appuyer dessus. Trois homonymes... Lesquels ?

Réponses : dans le corps humain : poing (POING). Dans les écrits : point.

Et enfin, un point d'appui, ce qui sert de support à quelque chose ou à quelqu'un.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Light... aussi léger qu'une plume. En 1988 light est devenu adjectif invariable signifiant qui est sucré avec des édulcorants de synthèse. On parlera de boissons light.

Quand un produit est light, il contient peu de calories et moins de produits nocifs. Les mots français se rapprochant de light (mot anglais) sont léger et alléger.

Autres mots familiers apparus ces dernières années : resto pour restaurant, la provoc pour la provocation, un quadra pour un quadrilatère et se planter, faire une erreur, une faute. Quant à faire avec c'est s'adapter contre son gré à une situation, s'accommoder de...

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

De nombreux mots français proviennent de l'anglais.

Jogging : c'est le fait en français de faire une course à petites foulées, c'est aussi le surêtement porté pour ce sport et au pluriel, les chaussures qui permettent de faire du jogging.

En anglais il existe le verbe to jog along : aller son petit bonhomme de chemin est le jog-trot et le petit trot.

Autre terme venant de l'anglais : mailing... envoi de lettres groupées. En anglais to mail c'est envoyer par la poste des lettres ou des paquets et en français le mailing c'est naturellement l'envoi de toutes ces lettres.

NATION

COTONOU VERS LE GRAND JUBILÉ DE L'ANNÉE SAINTE

I — UNE GRANDE ET BONNE NOUVELLE

Dans la mémoire et le cœur de Dieu nous ne sommes pas oubliés.

Beaucoup de nos compatriotes, profondément touchés par la mort inattendue de Monseigneur Isidore de Souza, le 13 mars dernier, se demandaient au bout de quelques mois, quand et comment continuera l'œuvre entreprise partout dans son diocèse par l'archevêque défunt. «Allons-nous rester longtemps orphelins?» Dans cette question souvent entendue, il y avait un peu d'impatience, mais beaucoup de confiance. «Dieu fera». «Rome parlera», ai-je répondu.

— Depuis fin octobre, c'est chose faite. Et la nomination de l'archevêque Nestor Assogba transféré de Parakou à Cotonou est rendue publique ce 9 novembre. C'est une nouvelle importante. Les deux Provinces ecclésiastiques du Bénin sont touchées. Il s'agit ainsi d'un événement ecclésial qui concerne plus ou moins tout le monde.

Je pense que, c'est également une façon pour la Divine Providence de nous préparer à entrer dans le Grand Jubilé de l'Année Sainte désormais à nos portes. L'appel du Pape pour une Nouvelle Évangélisation se répercute chez nous. Le renouveau par la conversion et par un regain de générosité et de ferveur dans la prière et l'amour est un message pour tous. Il faut que quelque chose change autant dans notre manière personnelle d'être chrétiens, prêtres et religieuses que dans notre témoignage public comme Communauté ecclésiale.

Les Evêques du pays ont plus d'une fois lancé des appels à l'Unité, à la Paix, à la responsabilité humaine et civique, et récemment vis-à-vis du bien commun de la sécurité... L'Eglise Universelle apporte sa confirmation et son soutien à leurs déclarations.

La mémoire de notre passé nous rajeunira sans doute et nous unira encore plus les uns aux autres.

Désormais ancien parmi les anciens, je crois que je puis aider un peu les jeunes à se souvenir ou à savoir...

II — MÉMOIRE

Le Siège métropolitain de Cotonou fut créé par le Pape Pie XII dans la foulée de l'institution de la Hiérarchie régulière en Afrique francophone, le 14 septembre 1955. Il devint ainsi le premier archevêché du Dahomey. Il reçut comme premier titulaire l'un de nos Pères dans la foi, Monseigneur Louis Parisot, à qui «Daga», le patriarche le plus célèbre des Missionnaires de notre Évangélisation, Monseigneur François Steinmetz, avait passé la houlette du bon pasteur en 1935 après un très long ministère parmi nous.

C'est le Cardinal Eugène Tisserand, Doyen du Collège des Cardinaux qui alla introniser Monseigneur Louis Parisot à Cotonou.

C'est ce même Cardinal qui devait consacrer à Rome, le 3 février 1957, le premier Evêque dahoméen devenu plus tard le premier Archevêque originaire du

pays. Celui-ci fut intronisé à Cotonou par l'inoubliable Monseigneur Jean-Marie Maury alors Délégué apostolique à Dakar pour toute l'Afrique francophone et Madagascar. C'était le 17 mars 1960, quelques mois avant l'indépendance nationale. Cet Archevêque de Cotonou fut appelé en 1971 par le Pape Paul VI pour être l'un des deux secrétaires de la Congrégation de «Propaganda Fide», issus des pays de mission. Il devint Cardinal en 1977 et Doyen des Cardinaux en 1994.

III — SIGNES DES TEMPS

Quand je me rappelle cette belle série d'événements qui nous touchent au plus profond de notre foi et rafraîchissent notre mémoire, je pense que nous devons, d'abord, rendre grâce au Seigneur pour tant de privilèges au centre desquels Cotonou tient une place importante.

Faut-il en souligner l'aspect significatif et même prophétique, relire le passé et remonter aux plus lointaines origines de l'histoire de notre Salut ? C'est Abraham qui fut pour toute l'humanité «le Père dans la foi», reconnu et salué par l'Écriture elle-même.

Vint ensuite Isaac, le fils de prédilection.

Puis Jacob devenu l'ancêtre du peuple élu, Israël. Il dut, en sa vieillesse, se rendre en terre d'Égypte pour survivre à la famine. Mais après la mort de Joseph son fils, la terre d'accueil devint la terre d'exil et d'impitoyable oppression, au point que Dieu Lui-même dut intervenir pour la libération et l'exode.

Avec Moïse, l'homme de la Providence, Israël se remit à espérer, se soumettant, non sans mal, à la rude école du désert, et essayant d'assouplir sa nuque raide et son cœur inconsistant.

Moïse, pour respecter jusqu'au bout les exigences de l'Alliance nouée entre Dieu et son peuple, accepta généreusement tous les sacrifices qui lui furent demandés.

Il obtint comme récompense suprême d'apercevoir de loin la Terre promise à ses Pères de génération en génération.

C'est enfin à son frère et jeune compagnon de route, Josué, qu'échurent l'honneur et la charge d'introduire le peuple entièrement renouvelé dans la terre nouvelle...

IV — COTONOU TOUJOURS FIDÈLE

Oui, pour en revenir au sort que Dieu a réservé à notre pays, Cotonou devra rester toujours fidèle, à cause de tant de signes que la mémoire nous offre en parcourant l'histoire de ses pasteurs.

Il y aurait beaucoup à évoquer en pensant aussi à ses prêtres et à ses laïcs, hommes et femmes, de grande stature humaine et chrétienne. Dieu merci, nous avons encore un très long chemin devant nous...

En 1976, en pleine période de la domination chez nous du marxisme-léninisme, alors que j'allais devenir un personnage gênant et pratiquement interdit de séjour au Bénin, et que le Recteur béninois de l'Institut Catholique de l'Afrique de l'Ouest à Abidjan, le Père Isidore de Souza, était déjà considéré comme «persona non grata» chez lui, le nouvel Evêque de Parakou Monseigneur Nestor Assogba, nommé par Paul VI, reçut la consécration épiscopale.

Les vues du Seigneur ne sont pas les nôtres. Ses réalisations non plus... Quelqu'un aura peut-être un jour rêvé, connaissant bien ses belles qualités, qu'il pourrait finir son service apostolique sur le premier siège de notre pays, un peu comme Elisée succéda à Elie, ou Josué à Moïse.

C'est maintenant que cela s'accomplit, après l'épiscopat combien rempli, mais trop court, du regretté Archevêque de Souza, troisième successeur de Monseigneur Parisot.

Le Seigneur Maître du temps et de l'histoire nous accompagne toujours avec amour.

C'est pourquoi Cotonou doit rester toujours fidèle dans la gratitude envers le Seigneur.

V — BENEDICTUS QUI VENIT...

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

Que Monseigneur Nestor Assogba soit donc le bienvenu à Cotonou où convergent l'Est et l'Ouest comme le Nord et le Sud autour des Instances politiques, économiques et sociales les plus hautes du Bénin.

Qu'il soit le bienvenu à Cotonou comme il le fut à Parakou, il y a 23 ans. Il sera toujours partout au milieu des siens.

À Cotonou comme à Parakou qui a mille raisons de regretter «l'Archevêque du Borgou», il sera non seulement pasteur, mais bon pasteur, et comme toujours, seigneur, sage et disponible, à l'écoute de tous et de chacun.

Il était si heureux dans son ministère que personne n'aurait pensé lui souhaiter d'accéder à un autre poste de service, fût-il plus ancien ou plus important.

En serviteur obéissant comme celui dont parle l'Évangile par la bouche du centurion à Jésus, il a répondu à l'appel de qui a responsabilité universelle dans l'Eglise, le Pape, lui-même «Serviteur des Serviteurs» : «Je dis à l'un de mes hommes

«viens ! - et il vient,
«va ! et il va...» (Mt 8, 9).

«Faire la volonté de Dieu» : telle était la devise épiscopale de Monseigneur Christophe Adimou appelé de Lokossa à Cotonou après trois ans d'un service apostolique très apprécié au Mono.

Le Pape redonne continuité à la marche du diocèse.

Les hommes passent. L'Eglise continue, intimement liée à son Divin Fondateur, Lumière et Guide, «Jésus-Christ, le même hier, aujourd'hui et toujours...»

VI — SUB TUUM PRAESIDIUM...

— En communion de pensée et de prière avec tous mes frères et sœurs, j'ai les yeux fixés sur la Vierge Marie, Notre-Dame des Miséricordes, Patronne Céleste de la cathédrale de Cotonou. Nos sommes, en effet, sous l'égide de Marie.

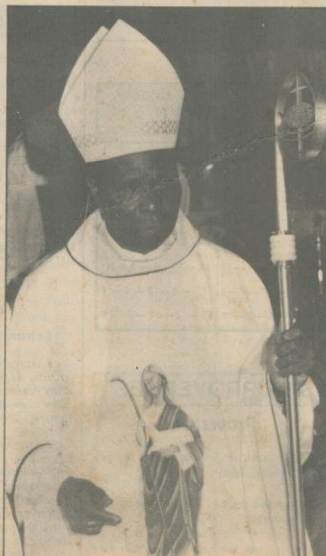
C'est sous son regard maternel que s'est toujours déroulée chaque cérémonie d'intronisation d'Archevêque. Ainsi en sera-t-il le samedi 11 décembre 1999 pour Monseigneur Nestor Assogba.

Malgré mon éloignement pour des raisons de santé que tout le monde connaît, je suis heureux de dire ici ma profonde union d'esprit, de cœur et de prière, pour la date historique et significative que me rappellera le 11 décembre 1956, date de ma propre nomination par Pie XII comme premier Evêque du pays.

La liturgie de l'intronisation dit de l'Evêque, pour l'encourager et l'honorer, qu'il est «Grand Prêtre» : «Sacerdos Magnus».

Grand Prêtre est Monseigneur Nestor Assogba, celui qu'il a plu au Seigneur de nous envoyer aujourd'hui.

† Cardinal Gantin
9 novembre 1999



S. Em. Bernardin Cardinal Gantin.

S. EXC. MGR. NESTOR ASSOGBA, NOUVEL ARCHEVÊQUE POUR LE SIÈGE MÉTROPOLITAIN DE COTONOU

Orphelin depuis le samedi 13 mars 1999, jour de la mort brutale de son pasteur, Monseigneur Isidore de Souza, l'archidiocèse de Cotonou était en prière permanente pour que l'Église lui donne un nouveau pasteur, père de tous et éducateur intrépide.

Dirigé par Mgr. Gilbert Dagnon nommé administrateur diocésain, le collège des consultants a su, depuis lors, avec la puissance de l'Esprit Saint et l'assistance de la Vierge Marie, gérer les affaires courantes avec doigté et persévérance et préparer avec un soin méticuleux des dossiers à transmettre au successeur de feu Monseigneur Isidore de Souza. Le Seigneur en soit magnifié !

Bientôt 9 mois, des supputations allaient bon train dans la communauté ecclésiale du Bénin sur qui pouvait occuper le siège métropolitain de Cotonou. Mais loin de toute prétention, chacun s'en remettait à l'Esprit Saint.

Toujours sereine, car «experte en humanité», l'Église universelle vient de porter son choix sur l'archevêque de Parakou, Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, pour être le cinquième archevêque sur le siège métropolitain de Cotonou après NN. SS. Louis Parisot*, Bernardin Gantin**, Christophe Adimou* et Isidore de Souza*.

La nouvelle est tombée dans la matinée du mardi 9 novembre 1999 de la bouche du Nonce apostolique, Son Excellence Monseigneur André Dupuy, dans la salle de conférence de l'arche-



S. Exc. Mgr. Nestor Assogba, juste après son intronisation en sa qualité d'évêque de Parakou. C'était en 1976.

vêché de Cotonou, en présence de quelques évêques du Bénin, des consultants, des responsables d'instituts religieux, des recteurs de séminaires et des curés des paroisses. C'était à 12 H 00 à l'instant même où Radio-Vatican l'annonçait au monde entier.

Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba n'était pas à Cotonou. Quand nous avons pu le joindre par téléphone le lendemain matin à Parakou, il nous a déclaré ce qui suit :

«Priez beaucoup pour moi, c'est ce que j'ai à vous demander. Je suis un peu comme Abraham dans la Bible, en mission. Je viens donc en mission à Cotonou comme je l'ai été dans le Borgou. Je vais essayer de faire ce que je peux, avec tout le monde, fidèles, laïcs, prêtres, religieux et religieuses et même avec nos frères et sœurs d'autres confessions religieuses. C'est ensemble que nous ferons le travail. Je voudrais être au milieu de vous tous un agent d'unité. Qu'ils soient un comme le Père et Moi nous sommes un. Que nous puissions vivre ensemble cette parole du Christ au quotidien. Ce faisant, nous répondrons à cet appel pressant du Pape Jean-Paul II à "construire une civilisation d'amour". Nous devons donc œuvrer pour la paix et travailler pour que disparaisse de notre continent, voire de notre monde, la violence sous toutes ses formes. C'est là mon message essentiel».

Prosper Hodonou

* rappelés à Dieu

** nommé à Rome depuis 1971

QUI EST SON EXCELLENCE MONSIEUR NESTOR ASSOGBA ?

21 Février 1929	: Naissance à Zagnanado, département du Zou.	1960 — 1961	: Études universitaires à la Sorbonne. Diplôme d'Études supérieures en Grec.
1936 — 1940	: École primaire à Bohicon et à Abomey.	1961 — 1962	: Retour au Dahomey. Professeur au Collège Notre-Dame des Apôtres de Cotonou (Aumônier).
1942 — 1944	: Pré-séminaire Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus sis à Ouidah (CEP).	1962 — 1963	: Censeur au Petit Séminaire Sainte-Jeanne-d'Arc sis à Ouidah.
1944 — 1950	: Études secondaires au Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah.	1963 — 1967	: Vicaire général. Chancelier. Procureur au nouveau diocèse d'Abomey.
1950 — 1952	: Étude philosophique au Grand Séminaire sis à Ouidah.	1968 — 1976	: Recteur du Séminaire de second cycle Saint-Paul de Djimè (Abomey), Professeur et Aumônier du Collège Sainte-Jeanne-d'Arc.
1952 — 1953	: Philosophie, Baccalauréat au Petit Séminaire Sainte-Jeanne-d'Arc sis à Ouidah.	10 Avril 1976	: Nommé deuxième Évêque du diocèse de Parakou.
1953 — 1954	: Stage probatoire comme enseignant au Petit Séminaire Sainte-Jeanne-d'Arc.	25 Juillet 1976	: Ordination épiscopale.
1954 — 1958	: Théologie au Collège de la Propagation de la Foi à Rome. Licence en Théologie.	16 Octobre 1997	: Nommé Archevêque métropolitain de Parakou.
21.12.1957	: Ordination sacerdotale à Rome.	29 Juin 1998	: Réception du Pallium à Rome.
1958 — 1960	: Études universitaires. Lettres classiques à Angers (France). Licence en Lettres classiques.	9 Novembre 1999	: Nommé Archevêque de Cotonou.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PROFESSION PERPÉTUELLE DE SŒUR DELPHINE OGNILADÉ ÉDOUN (N.D.A)

Pour un événement, c'en est un : la profession perpétuelle de la Sœur Delphine Ogniladé Édoun le samedi 23 octobre 1999 à la paroisse Sainte-Claire-de-Pobè a été un événement de joie et d'émotion concrétisant une présence de plus de 40 ans des Sœurs (N.D.A.) en terre de Pobè.

C'est avec un empressement sans faille que la paroisse de Pobè a fait peau neuve pour accueillir cette belle fête qui a connu une grande participation de fidèles, de parents, d'amis, de religieuses et de prêtres venus nombreux s'unir à l'offrande de Sœur Delphine pour ses épousailles éternelles avec l'Élu de son cœur, le Christ Jésus.

Pour une religieuse, la profession perpétuelle est un temps fort de sa vie où elle choisit librement de se donner au Seigneur pour toujours.

S'appuyant sur l'Exhortation Apostolique « Vita Consecrata », Son Exc. Mgr. Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo qui présidait la célébration entouré du Père Michel Guichard, ancien curé de Pobè et actuel Vicaire général de Djougou et d'une dizaine de prêtres, dégagée avec pertinence le sens de la profession religieuse comme une réponse d'amour à l'initiative personnelle de Dieu. Cela doit nous amener à l'action de grâces, note le prélat avant d'évo-



Sœur Delphine Édoun prononçant ses vœux.

quer la figure du Père Augustin Planque, l'historique fondateur des Sœurs N.D.A. qui érigea cet Institut en réponse à un appel de Dieu pour un service d'Église. Monseigneur Mensah finit son homélie en insistant sur les trois Vœux de chasteté, de

pauvreté et d'obéissance qui achèveront de faire de notre profession perpétuelle une religieuse accomplie.

Au terme d'un dialogue entre la religieuse et Monseigneur l'évêque, sœur Delphine émit les Vœux entre les mains de la Supérieure Régionale, Sœur Marie-Thérèse Tardy qui lui mit au doigt l'anneau de l'Institut, symbole de l'alliance avec le Divin Époux. Ce fut une clameur générale dans l'église où l'explosion de joie populaire fut relayée par les chants d'action de grâces composés pour la circonstance et magistralement exécutés par la Chorale Yoruba aidée par les chorales française et Hanyé. Ce n'était pourtant pas tout — à la fin de la célébration eucharistique, Sœur Delphine, née le 17 novembre 1964 dans le village Holli d'Issaba, baptisée protestante méthodiste suscita l'admiration de tous, quand, dans un authentique dialecte holli, elle remercia spécialement le peuple de Pobè en se présentant à lui comme une calebasse fragile et laide peut-être mais certainement utile à la ménagère implorant ainsi le concours de tous pour la fidélité à son engagement. Ce fut un très apprécié retour aux sources qui ne manquera pas d'avoir un impact certain sur ce peuple holli si attachant qui entreprend de significatives percées dans la foi catholique.

Que retenir de cette journée du 23 octobre 1999 ? Sinon une reconnaissance à la Congrégation des Sœurs N.D.A. et à ses premières pionnières à Pobè dont l'exemple de service et d'abnégation ont inspiré à trois filles de Pobè, les sœurs Marcelline Mouléro (1989), Honorine Noukoto (1996) et bien sûr Delphine Édoun (1991) d'embrasser la vie religieuse et d'en vivre les exigences.

Et comme il n'y a pas de fête digne de ce nom sans agapes fraternelles, les réjouissances commencèrent après la messe et finirent tard la nuit, laissant dans les cœurs une empreinte indélébile de satisfaction et d'émotion inoubliables.

Abbé Nicolas Huzoumé
Curé de Kétou

A L'ÉCOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

s'aggravent encore plus, ou deviennent permanentes.

L'Église catholique note cette situation avec une grande préoccupation, non pas parce qu'elle peut offrir des modèles techniques de développement, mais parce qu'elle possède une vision morale de ce que le bien des individus et de la famille humaine exige. Elle a constamment enseigné qu'il existe une « hypothèque sociale » sur toute propriété privée, un concept qui doit être aujourd'hui appliqué à la « propriété intellectuelle » et à la « connaissance ». La loi seule du profit ne peut être appliquée à ce qui est essentiel pour la lutte contre la faim, la maladie et la pauvreté.

La remise de la dette n'est, bien sûr, qu'un des aspects de la tâche beaucoup plus vaste qui est de combattre la pauvreté, et d'assurer que les citoyens des pays les plus pauvres puissent participer plus pleinement au banquet de la vie. Les programmes de remise de la dette doivent être accompagnés par l'introduction de politiques économiques solides et d'une bonne gestion. Mais il est tout aussi important, sinon plus, que les bénéfices qui découlent de la remise de la dette atteignent les plus pauvres, à travers un système soutenu et solide d'investissements dans les capacités des personnes humaines, en particulier à travers l'éducation et l'assistance médicale. La personne humaine est la première ressource de toute nation et de toute économie.

La remise de la dette est toutefois urgente. Elle est, de nombreux points de vue, une condition afin que les pays pauvres puissent poursuivre leur lutte contre la pauvreté. Ce fait est désormais reconnu par tous, et il faut souligner le mérite de tous ceux qui ont contribué à ce changement de direction. Quoi qu'il en soit, nous devons nous demander pourquoi les progrès pour résoudre le problème de la dette sont si lents. Pourquoi tant d'hésitations ? Pourquoi est-il si difficile de trouver les fonds nécessaires, même pour les initiatives qui ont déjà fait l'objet d'un accord ? Ce sont les pauvres qui paient le coût de l'indécision et du retard.

Je lance un appel à toutes les personnes concernées, en particulier aux nations les plus vulnérables, afin de ne pas laisser passer cette occasion de l'Année jubilaire, sans prendre des mesures définitives pour résoudre le problème de la dette. Il est reconnu que cela est possible.

Je prie pour que cette Année du Jubilé de l'An 2000, qui commémore la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ, soit effectivement un moment de promesses et d'espérance, en particulier pour nos frères et sœurs qui vivent encore dans une terrible pauvreté dans notre monde d'opulence. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup, avec l'aide de Dieu. Puissent ses bénédictions se déverser sur vous et sur ceux qui vous sont chers !

Du Vatican, le 23 Septembre 1999

Jean-Paul II

Audience aux membres du groupe
« Jubilee 2000 Debt Campaign »

TROIS GRANDES FÊTES À SÉGBANA

Joie au cœur, exulte Ségbana. Le Seigneur a posé sur toi un regard bienfaisant, désormais toutes les générations te diront bienheureux.

12 septembre 1999. Un jour mémorable pour la paroisse Saint-Charles Lwanga de Ségbana.

Si pour plus d'un, la localité de Ségbana est de triste renommée, elle s'est revêtue de sa robe dorée flamboyante en ce 12 septembre 1999 pour effacer cette piètre figure qu'on a d'elle. Les cérémonies de ce jour furent présidées par S.E. Mgr. Marcel Honorat Léon Agboton qu'entouraient pour la circonstance les pères François Gnansounon, Damien N'Guoy, Augustino Mensah qui dirigeait magistralement la chorale des jeunes.

Pour tant de grâces, Seigneur nous te rendons grâces. Monseigneur Agboton n'a point voulu cumuler les fêtes mais son objectif premier est qu'on présente à Dieu, une offrande qui lui plaise.

PÈRE BERTIN VIHOUÉNGNI

La foule des chrétiens de Ségbana est absorbée de joie pour son intrépide, vaillant et ardent propagateur de la doctrine de Jésus : l'abbé Bertin Vihouégni. Le père Bertin est digne d'hommages. Il a eu à passer le clair de sa vie sacerdotale à Ségbana. Qui l'eût cru, qui l'eût imaginé. Même si des rumeurs soupçonneuses parcouraient déjà le village, personne ne sau-

rait avouer incontestablement qu'un tel mythe adviendrait comme réalité. Mgr. Agboton, au cours d'une de ses célébrations eucharistiques à Ségbana, annonçait que notre cher curé partirait pour des études à Abidjan (Côte d'Ivoire). Mais cette nouvelle fut étouffée dans des bourdonnements unanimes qui révélèrent bien le chagrin qui serre le cœur à ses ouailles. La décision est déjà prise et on n'y peut rien. Il urge cependant que l'on mentionne que ce père parcourait les stations secondaires au prix de mille dangers, à la merci des pluies orageuses et parfois torrentielles. Il faisait tout cela sans récriminer contre la fatigue du jour et les exigences inhérentes à l'apostolat. Il a su sensibiliser les gens pour l'éveil des vocations sacerdotales et religieuses. Tout ce dévouement dont il était animé n'avait son sens plénier que dans un unique creuset, celui de l'amour. Le voici aujourd'hui à un autre front de bataille. Les enfants lui disent au revoir mais pas adieu. Il a publiquement rendu le tablier à l'abbé Augustino Mensah qui lui emboîtera les pas.

SŒUR MADELEINE MARIE HOUNOUKON

Noce d'argent parce que Dieu a permis à la sœur Madeleine-Marie de fêter ses 25 ans de vie religieuse dont 22 ans à Ségbana. C'est bien important et il incombe à la paroisse de magnifier l'Éternel pour l'avoir gardée durant ce

(Lire la suite à la page 9)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SYMPOSIUM DU CLERGÉ OUEST-AFRICAIN

« Pour célébrer les noces d'argent du Secrétariat permanent du clergé africain (S.P.C.A.) dans l'action de grâce, la joie des retrouvailles et une salutaire réflexion centrée sur le décret conciliaire « Le ministère et la vie des prêtres », il vous a plu de choisir la Côte d'Ivoire et plus précisément le cadre symbolique d'Anyama, haut lieu où se sont formés et se forment des générations de prêtres ».

Ainsi s'exprimait Mgr. Bernard Agré, archevêque d'Abidjan dans son mot d'ouverture au jubilé du S.P.C.A.

En effet dans le cadre de la célébration de son 25^{ème} anniversaire et dans le sillage du Jubilé de l'An 2000, le S.P.C.A. a réuni, du 21 au 26 juillet 1999, au grand séminaire Saint-Cœur de Marie d'Anyama en Côte d'Ivoire, un Symposium du clergé ouest-africain.

Cette rencontre a réuni durant quatre jours les délégués des clergés du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo, au total quatre-vingt (80) prêtres autour de leurs évêques, à savoir Mgr. Théodore Adrien Sarr, évêque de Kaolack au Sénégal, et président par intérim de la CERAO, Mgr. Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo au Bénin, chargé du clergé au sein de la CERAO, Mgr. Bernard Agré, archevêque d'Abidjan, Mgr. Paul Dacoury, évêque de Grand-Bassam, Mgr. Laurent Mandjo, évêque de Yopougon en Côte d'Ivoire et Mgr. Jean Noël Diouf, évêque de Tambacounda au Sénégal.

Mis à part Mgr. Vincent Mensah, la délégation béninoise comptait quatorze (14) prêtres. Elle était composée d'un délégué de chaque diocèse, des membres du bureau de l'union du clergé béninois (U.C.B.), du recteur sortant du séminaire propédeutique sis à Missiré.

Durant leur séjour à Anyama, les participants ont réfléchi et échangé leurs points de vue sur le thème suivant : « Vie et ministère du prêtre africain à l'aube du 3ème millénaire ».

Après une série d'allocutions, les assises ont été solennellement ouvertes par Mgr. Vincent Mensah en qualité d'évêque chargé du clergé au sein de la CERAO, en présence de son Excellence Monsieur Léon Koman Koffi, ministre d'Etat, conseiller spécial du président de la République, chargé des affaires religieuses, des associations et des ONG, représentant le chef de l'Etat ivoirien et Mgr. Brian Udaigwe, chargé d'affaires à la nonciature apostolique en Côte d'Ivoire.

Dans leurs allocutions d'ouverture, Mgr. Bernard Agré, Mgr. Brian Udaigwe et l'abbé Xavier Tohougnon (Bénin), secrétaire général du S.P.C.A., ont souligné l'importance de ces assises pour la vie de l'Eglise en Afrique et encouragé les participants dans leur mission d'évangélisation à la suite du Christ à la veille du 3ème millénaire.

Quant au prélat béninois, il a fait remarquer que « nos peuples ont besoin de valeurs et dignes témoins du Christ ». Il a notamment appelé les prêtres à vivre « un ministère (sacerdotal) crédible » et un effort de sanctification ; il a également rappelé dans le sens d'une plus profonde collaboration entre les prêtres de la sous-région que « si le Christ est le fondement de notre fraternité dont le Père est la source, nos relations doivent toujours viser à nous entraîner dans l'annonce diligente de la Bonne Nouvelle ».

« L'Afrique attend de nous la vraie Lumière » a ajouté Mgr. Vincent Mensah.

Deux conférences ont été prononcées. La première par Mgr. Paul Dacoury sur le thème

« Vie et ministère du prêtre africain à l'aube du 3ème millénaire ». Il a fait noter que « Le prêtre du troisième millénaire sera le continuateur des prêtres qui dans les précédents millénaires ont animé la vie de l'Eglise ». La deuxième conférence est celle de Mgr. Théodore Adrien Sarr sur l'exhortation post-synodale « Ecclesia in Africa » et le prêtre africain à l'aube du troisième millénaire.

Après chaque communication, les délégués de chaque pays ont présenté un rapport national sur le thème exposé, avant les riches débats, les carrefours et la synthèse.

En analysant le contexte africain actuel, le symposium en a relevé certains points majeurs à savoir :

— la situation de la crise multiforme qui touche particulièrement notre sous-région en cette veille du troisième millénaire,

— les pistes et orientations qui se dégagent de l'enseignement du Concile Vatican II,

— l'exhortation apostolique post-synodale « Ecclesia in Africa »,

— un certain manque de communication entre Unions ou Fraternités nationales,

— la vie et le ministère du prêtre africain à l'aube du troisième millénaire.

Forts de cela, les prêtres ouest-africains présents au symposium, au nom de leurs confrères s'engagent à :

* être témoins crédibles de l'espérance, de la foi et de la charité,
* être acteurs de développement, promoteurs de la justice et de la paix,
* vivre et concrétiser l'esprit de l'Eglise-Famille de Dieu,
* correspondre au profil du prêtre comme éveillé de conscience, animateur, homme de prière, d'accueil et d'écoute, homme inculturé.

Ils recommandent :

a) — à tous les fidèles du Christ et aux hommes de bonne volonté, de :

* chasser la peur et travailler à la promotion de tout homme et de tout l'homme,
* accueillir et mettre en pratique la Parole de Dieu,
* respecter la vie, protéger et évangéliser la famille,
* combattre les divisions, donner priorité à la fraternité en Christ sur les appartenances tribales ou ethniques,
* sortir de l'attentisme et de la passivité pour affronter les nouveaux défis ;

b) — aux prêtres :

* l'union et la configuration au Christ, Maître et Modèle de tout prêtre,
* le ressourcement spirituel et l'auto-formation,
* l'effort de conversion et de sanctification personnelle,
* l'acceptation de la correction fraternelle,
* la culture de la fraternité sacerdotale et de la charité pastorale,
* l'édition d'un bulletin de liaison pour échange d'expériences entre Unions,

* le jumelage entre Unions pour une meilleure connaissance mutuelle,

* le versement régulier des cotisations au SPCA,

* L'Echange de correspondances entre Unions et entre prêtres,

* le devoir de mémoire par rapport à nos aînés dans le sacerdoce, pionniers et semences des prêtres du troisième millénaire.

c) — Aux évêques de poursuivre l'effort de :

* la formation continue de leurs prêtres,

* la publication de lettres pastorales pour prévenir ou décanter les situations de crise,

* la formation des laïcs à une meilleure connaissance de l'Eglise et de la Parole de Dieu,

* la prévoyance retraite des prêtres et la prise en charge des prêtres malades ou invalides.

Ces résolutions et recommandations constituent une sorte de réponse à l'exclamation et à l'invité de l'archevêque d'Abidjan dans son allocution « Quelle chance d'être prêtre aujourd'hui à l'aube du troisième millénaire ! Vous serez les agents et les témoins des transformations multiples et accélérées qu'auraient désiré vivre tant nos aînés de

vénérée mémoire. Jésus, notre étoile, vous permettra, entre autres, d'introduire dans les festivités du grand Jubilé de l'An 2000, la multitude des fidèles en liesse... Puissiez-vous, chers frères, dans un enthousiasme renouvelé, balayer d'un regard perçant, prophétique, tout le réel organisé par le Seigneur pour son peuple, l'Eglise-Famille d'Afrique en marche vers des horizons nouveaux ».

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance studieuse, fraternelle et priante, dans le cadre discret et verdoyant du grand séminaire sis à Anyama.

La rencontre a été clôturée par une messe solennelle à la paroisse Sainte-Famille de la Riviera à Abidjan.

Grâce soit rendue à Dieu qui a permis la tenue de ces importantes assises qui nous conduisent au Jubilé de l'An 2000. Nous exprimons notre vive reconnaissance à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite des travaux.

Enfin, un merci tout spécial à l'organisation MISSIO qui a rendu possible la tenue effective du symposium.

Abbé Célestin Avocan

TROIS GRANDES FÊTES ...

(Suite de la page 8)

long moment. Le champ de réjouissance des fils de ce terroir s'étend à perte de vue car l'Incommensurable a obtenu la chance à la sœur Madeleine de se mettre au rang des quinquagénaires. Mouti motifs qui ne peuvent que nous conduire à acclamer le Roi des rois. Son sens maternel très profond, imprégné d'une sympathie toute personnelle est apprécié de tous. Elle respire aussi la sérénité, le respect de tout l'homme et l'amour. Veuillez Dieu la combler davantage de ses largesses.

ABBÉ CLÉMENT BARAGA

Un jour nouveau se lève sur Séghana car l'abbé Clément Baraga de la paroisse de Banikara y fait son rite d'admission et sa prise de soutane. Pour qui le connaît, Clément est un jeune homme simple, vigile, vivement assoiffé de la propagation de la foi catholique autour de lui. On n'en veut pour preuve que l'attention particulière que l'abbé Clément a eue pour cette paroisse qui l'a accueilli lors de son stage canonique. En ce jour glorieux, l'abbé Clément était tout rayonnant de la splendeur même du Christ, l'Homme-Dieu qui l'a saisi et vers qui il court droit, tout droit.

À écouter attentivement le sermon du prélat, l'assistance n'avait qu'à s'exalter devant la subtilité fascinante, où trônait une rhétorique élogieuse, avec laquelle le Berger de Kandi a loué, sinon béni, et révélé la hardiesse, le zèle et la détermination de l'abbé Clément à être de grandes figures pour l'Eglise de Dieu qui est à Séghana. L'Eucharistie de ce jour n'est

qu'un merci à Dieu puisque Eucharistie signifie merci ; c'est aussi le sommet de notre joie, non pas un sommet où nous dresserons nos tentes pour nous reposer, mais d'où nous descendrons pour publier la bonté de Dieu, à dit en substance Mgr. Agboton. De plus, le prélat a confié l'abbé Clément et le nouveau curé à la protection divine.

Grâces appellent grâces. L'évêque de Kandi a encouragé par ailleurs les sœurs Rosaline Akpovi et Marcelline Kpaténon afin qu'elles s'accommodent avec l'assistance de Dieu, aux nouvelles charges pour lesquelles on les sollicite, l'une pour renforcer la communauté religieuse de Kéto et l'autre celle de Séghana.

Des agapes fraternelles, des réjouissances populaires menèrent à terme cette journée de joie et d'action de grâce. Chacun rejoignit sa maison, fier de s'être accaparé au fond du cœur un sentiment qui l'a particulièrement marqué.

Abbé Bertin, brillantes études à l'ICAO sis à Abidjan ; sœur Madeleine Marie avec la grâce de Dieu, nous t'attendons à tes noces d'or ; abbé Clément, que ton rite d'admission serve d'aplomb pour accéder aisément aux rites suivants ; sœur Rosaline porte la flamme du Christ au peuple yoruba de Kéto ; sœur Marcelline continue l'œuvre gigantesque de ceux qui t'ont précédée.

À chacun et à tous, ad multos annos.

Juste E. Agnoro
Séminariste de la paroisse

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PÈLERINAGE MARIAL DIOCÉSAIN À TCHANVÉDJI :

DU 24 AU 25 SEPTEMBRE 1999

«Tu es l'homme, tu es la gloire de notre peuple, Vierge Marie «Esolanyo be Nyonyufo».

Tchanvéddji : un nom désormais bien connu au Bénin et ailleurs... Tchanvéddji, c'est pourtant un modeste village de la sous-préfecture de Klouékanmè. Et d'où lui vient alors sa célébrité ? On ne répond plus à cette interrogation sans mentionner le grand séminaire Mgr. Louis Parisot et, bien avant, le sanctuaire marial érigé en l'honneur de la Reine de l'Espérance, «Esolanyo be Nyonyufo», en juillet 1937. C'est justement ce sanctuaire qui attire annuellement des foules de pèlerins vers la terre bénie de Tchanvéddji.

Cette année, le pèlerinage s'est étendu sur deux jours, le 24 septembre à midi, l'on pouvait noter l'arrivée et l'installation des premiers pèlerins. Le programme de ce vendredi fut officiellement lancé à 15 heures avec le Chemin de Croix à la fin duquel une pause de 30 minutes fut observée, avant la méditation du chapelet, à 17 h 30.

La messe du soir commençait à 19 heures, présidée par le recteur du sanctuaire, le Père Efoé-Julien Pénoukou entouré d'une dizaine de prêtres, la liturgie était celle de la veille de l'Assomption. Le Père Pénoukou saisit l'occasion pour insister, lors de son homélie, sur la di-

gnité de la femme, cette femme dont nul n'ignore la situation parfois piteuse qu'elle subit dans nos milieux ruraux... Dignité de la femme, certes, mais il s'agit du reste de la dignité humaine tout court à valoriser face au banditisme meurtrier grossièrement assorti d'une vindicte tout autant scabreuse dont les départements du Mono et du Couffo demeurent le théâtre depuis des mois. La source de ces maux réside dans le manque d'amour fraternel, a diagnostiqué le célébrant principal qui a invité l'auditoire à l'amour-charité et au travail, toutes choses susceptibles de faire advenir le progrès et le développement d'un département (Mono/Couffo) qui semble tenir la lanterne rouge sur l'échiquier national.

Après cette eucharistie vespérale, le Saint Sacrement fut exposé jusqu'au lendemain matin à 9 heures, pour l'adoration de différents groupes.

À 10 h 25 s'ébranla la procession de la grand'messe présidée par son E. Mgr. Robert Sastre assisté d'une cinquantaine de prêtres. Ce fut avec joie et action de grâce que le prélat accueillit, au cours de cette messe, neuf (9) jeunes pour le rite d'admission et la prise de soutane, trois (3) pour l'acolytat, et cinq (5) pour le diaconat.

Devant l'impressionnante foule de pèlerins (environ 4.500), Son Excellence a épinglé, à son tour, l'actuel et plus qu'épineux problème de la calcination des malfrats. Il prêcha alors en faveur de la non-violence, de la paix, de l'amour, tout en lançant un vigoureux appel aux autorités politico-administratives afin qu'elles reprennent toujours davantage conscience de leur responsabilité en vue de la paix sociale. Mgr. Sastre n'a pas manqué d'inviter les prêtres et les candidats au sacerdoce à devenir de vrais apôtres de la paix, animés de zèle au service du peuple de Dieu. La messe prit fin après quatre heures d'horloge.

On pouvait alors assister à de chaudes accolades, aux agapes etc. jusque vers 17 heures. La grande foule s'en était allée, telle de superbes vagues marines se retirant de la plage.

Ainsi s'achevait ce pèlerinage préparatoire au grand jubilé de l'an 2000. Il s'était déroulé dans la sérénité, la prière et l'allégresse. Sa réussite aura reflété la patiente et sérieuse préparation qu'il a requise.

Moïse Sokéghé,
Séminariste stagiaire à l'évêché de Lokossa

ROME : DOCUMENT DU CONSEIL PASTORAL POUR LA FAMILLE SUR LA CONTRACEPTION

MORALE CONJUGALE, ET SACREMENT DE PÉNITENCE

En 223 pages et 13 chapitres, le document intitulé «MORALE CONJUGALE ET SACREMENT DE PÉNITENCE» vient d'être publié par la librairie éditrice du Vatican. Ledit document se veut un «approfondissement» du court «Vade mecum», publié en 1997 par le Vatican, destiné à donner aux prêtres confesseurs les points essentiels de morale relatifs à la vie conjugale.

Parmi ces sujets, celui de la contraception est traité avec une importance particulière. Sur ce point, le Conseil pontifical pour la famille, présidé par le Cardinal sud-américain Alfonso Lopez Trujillo, insiste sur la nécessité d'une «formation de la conscience» des chrétiens qui reconnaissent en confession avoir recours à la contraception.

«La vérité morale sur le mariage est une vérité difficile», reconnaît le document, dans la mesure où la société actuelle est «marquée par une profonde crise de valeurs» dans laquelle «les vérités qui concernent le mariage et la famille — et

spécialement le rôle de la procréation —, sont très souvent obscurcies».

PASTORALE FAMILIALE

Outre les éléments proprement religieux, c'est une étude détaillée et scientifique sur les différents moyens de contraception qui est présentée. Elle est effectuée par un prêtre médecin du Conseil pontifical pour la famille. L'étude aborde en particulier les moyens dits de contraception qui ont des effets abortifs.

Par ailleurs un chapitre traite des moyens concrets de promouvoir une pastorale familiale respectueuse des recommandations de l'Eglise, avec des références aux centres de consultations familiales et à la promotion des méthodes naturelles de régulation des naissances. Sur chaque question, les conseils donnés aux confesseurs visent à rendre les prêtres sensibles aux difficultés d'un grand nombre de couples aujourd'hui.

(apic / imed / pr)

L'INTRODUCTION DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE EN AFRIQUE

1985	Tunisie
1986	Afrique du Sud - Zaïre - Gabon
1987	Égypte
1988	Île Maurice - Algérie - Maroc
1992	Nigeria - Sénégal - Ghana
1993	Burundi - Kenya
1994	Angola - Cameroun - Gambie - Ghana - Madagascar - Tanzanie - Maroc* - Afrique du Sud* - Zaïre*
1995	Bénin - RCA - Lesotho - Namibie - Tanzanie - Ouganda - Zambie
1996	Côte d'Ivoire - Malawi - Mali - Sénégal* - Congo - Burkina Faso
1997	Mozambique - Zimbabwe - Guinée
1998	Botswana

* année d'introduction du système GSM dans des pays déjà équipés d'un autre système.

Source : Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux une approche géographique, par Annie Chéneau-Loquay (CNRS-Regards / CNRS-IRD).

LES MOTS CLÉS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

CONFESSION

Le Pape Jean-Paul II a rappelé la nécessité de la confession individuelle pour les catholiques. Elle est particulièrement nécessaire, a-t-il souligné, en cas de péché mortel pour qui veut participer à la communion eucharistique «licitement et fructueusement». Appelée aujourd'hui «sacrement de pénitence et de réconciliation», la confession est une pratique chrétienne très ancienne. Dans les premiers temps de l'Eglise, les péchés graves faisaient l'objet d'une pénitence publique, non réitérable. De fait, beaucoup se détourneront de cette pratique en attendant d'être aux portes de la mort pour faire amende honorable... Ce sont les moines irlandais qui ont diffusé en Occident, à partir de VIe siècle, un sacrement de pénitence individuel et renouvelable. Il a été codifié, dans l'Eglise catholique, en 1215 par le concile de Latran, qui recommandait sa pratique au moins une fois l'an.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES CITADINS GUETTÉS PAR L'ASPHYXIE

Deux pour cent de la surface de la planète : c'est l'espace qu'occupent aujourd'hui les villes dans le monde. Mais elles sont responsables de 78% des émissions humaines de dioxyde de carbone et consomment 76% du bois industriel, selon l'organisation Worldwatch Institute. Les

citadins sont les premiers à en payer le prix : en 1995 par exemple, la pollution de l'air a tué 52.000 personnes dans 36 villes indiennes (28% de plus qu'en 1990). Les remèdes possibles sont bien connus : amélioration des transports publics, recyclage des déchets solides et de l'eau, entre autres. Reste à changer les habitudes.

POLITIQUE — DIPLOMATIE

L'AFFAIRE OUATTARA ET LA QUESTION DE NATIONALITÉ :
QUELQUES RÉFLEXIONS

par Maître Robert M. DOSSOU

La surface du globe terrestre est organisée en communautés étatiques, c'est-à-dire en groupements d'hommes et de femmes, vivant chacun sur un territoire déterminé et géré par une organisation politique appelée État.

Le critère distinctif de l'appartenance à au moins une communauté étatique, est la nationalité. La nationalité est donc l'appartenance juridique et politique d'une personne à la population constitutive d'un État. Toute personne vivant sur le territoire d'un tel État mais n'ayant avec ledit État ce lien juridique et politique est appelé étranger.

L'étranger a des droits mais des droits limités, tandis que le national est tenu à des obligations qui n'incombent pas à l'étranger, comme le service militaire, a des droits pleins et entiers, comme l'accès à la fonction publique et aux droits politiques.

L'affaire Alassane Ouattara, intervenant en Afrique de l'Ouest, à l'intérieur d'un État indépendant issu de l'ancienne Afrique occidentale française nous interpelle tous. Elle appelle à une réflexion sur la consistance de nos nationalités respectives.

Il ne s'agit pas pour nous de nous prononcer sur le contenu du dossier de nationalité d'Alassane Ouattara. Nous n'avons pas ce dossier et ne nous en préoccupons même pas. Notre question est de savoir s'il est pertinent et prudent que le débat soit ouvert tel qu'il l'est présentement en Côte d'Ivoire. Nous partons des éléments de doctrine du droit international public et du droit privé sur la nationalité. Il y a deux conceptions de la nationalité, conceptions qui ont été mises en exergue lors des fameux débats sur la nationalité au Parlement français en 1987. Il y a la conception ethnique et la conception élective de la nationalité.

IVOIRITE ET CONCEPTION
ETHNIQUE DE LA
NATIONALITÉ

Selon cette conception, seule la généalogie détermine la nationalité ou en tout cas à titre principal. Sa philosophie est de tendre à la préservation de l'identité culturelle. Elle est comme en droit sous l'appellation de « jus sanguinis » ou droit du sang. Théoriquement elle appelle l'uniformité de langue, l'uniformité de religion et même de caractères physiques. Elle fut à l'origine des difficultés des Protestants en France et des non-Anglicans en Grande-Bretagne. Dans sa version extrême on sait ce à quoi elle a conduit dans la thèse hitlérienne de l'unification et de la pureté de la race aryenne.

Cette conception appliquée aux nouveaux États indépendants d'Afrique mérite d'être fortement tempérée. Car les populations à l'intérieur d'un État se trouvent territorialement limitées par des

frontières. Car d'une part les frontières de nos États ont évolué pendant la période coloniale et d'autre part à l'intérieur des frontières telles que reçues à la date de l'indépendance il y a pluri-ethnicité. Bien plus des ethnies se retrouvent réparties de part et d'autre des frontières. La Côte d'Ivoire au IX^e siècle faisait partie de la « Colonie des rivières du sud » s'étendant de la Guinée au Gabon. La Côte d'Ivoire érigée en colonie en 1892 ne comprenait que les comptoirs du sud. L'intérieur ne sera totalement placé sous administration française qu'en 1915. Entre temps, de 1932 à 1947 la Côte d'Ivoire recevra comme partie intégrante de ladite colonie un morceau de l'ancienne Haute-Volta disparue en 1932 au profit du Soudan, du Niger et de la Côte d'Ivoire. Rappelons que le territoire colonisé par la France sous l'appellation Haute-Volta avait été englobé dans le territoire du Haut Sénégal-Niger en 1904 avant d'être érigé en 1919 pour disparaître à nouveau en 1932. La loi du 4 septembre 1947 lui restitue son « autonomie » de colonie dans ses limites de 1932.

Il apparaît ainsi que le brassage des populations aux frontières est évident. Par ailleurs l'histoire du peuplement de nos territoires est et demeure inachevée. Si l'on ajoute à cela le fait que l'état civil dans les anciennes colonies françaises d'Afrique était approximatif et bien souvent inexistant, on comprendra qu'il est trop tôt en Afrique de prétendre être absolument formel dans tous les cas de nationalité. Il m'a été donné de connaître le cas dramatique d'un jeune Béninois né à l'étranger (Togo) de mère et père béninois eux-mêmes nés au Dahomey. Pour son certificat de nationalité il lui fallait prouver que son père ou sa mère sont béninois. Ces derniers n'ont jamais eu ni acte de naissance, jugement supplétif ni pièce d'identité, ils étaient décédés.

Reconnaissons que la conception ethnique se retrouve dans tous les codes de nationalité, certes avec des variantes. Mais cette conception est toujours tempérée par l'introduction au code de nationalité de la conception élective.

IVOIRITE ET CONCEPTION
ÉLECTIVE DE LA
NATIONALITÉ

Cette conception est une conception consensuelle. L'intéressé manifeste la



M. Alassane Ouattara.

volonté d'être intégré à la communauté nationale et y est accepté. Il n'y a qu'une condition, qu'il y ait un minimum de liens objectifs et effectifs avec l'État concerné comme la naissance ou la résidence. En l'espèce, Alassane Ouattara nous semble exhiber au moins trois conditions objectives et effectives : naissance à Dimbokro, occupation du fauteuil ivoirien de gouverneur à la tête de la BCEAO et fonction de Premier ministre à la tête du gouvernement ivoirien. L'étranger peut acquérir la nationalité de l'État sur le territoire duquel il est né ou sur le territoire duquel il réside.

Ici intervient la notion d'effectivité constamment affirmée par la jurisprudence internationale. Notamment le célèbre arrêt NOTTEBOHM rendu par la Cour internationale de justice le 6 avril 1955 affirme : « La nationalité est un lien juridique ayant à sa base un fait social de rattachement, une solidarité effective d'existence, d'intérêts, de sentiments joints à une réciprocité de droits et de devoirs. Elle est, peut-on dire, l'expression juridique du fait que l'individu auquel elle est conférée, soit directement par la loi, soit par un acte de l'autorité, est en fait, plus étroitement attaché à la population de l'État qui la lui confère qu'à celle de tout autre État » (Rec. Cij p. 23).

Sur le fondement de ce principe d'effectivité appliqué tantôt de manière très souple, tantôt de manière normale, de nombreux étrangers ont acquis la nationalité ivoirienne sous le président Houphouët Boigny. Ce dernier, pour le programme de développement de son pays, a décidé d'attirer des étrangers compétents : enseignants, ingénieurs,

cadres et ouvriers de tous ordres. Il a réussi son programme, le pays a marqué dans tous les domaines un progrès que personnes ne peut nier. Il y a, dans ce résultat la contribution d'étrangers assimilés ou non. Aujourd'hui il y a des difficultés qui pointent à l'horizon.

CRAINTES ET
PERSPECTIVES

Il est évident que le président ivoirien ou son camp ont soulevé cette question pour motif politique : empêcher Alassane Ouattara d'être candidat aux élections présidentielles. Mais le débat soulevé risque de dépasser ces motifs et mobiles.

Le débat est soulevé au moment où l'économie ivoirienne a perdu sa prospérité. Cette toile de fond est de nature à faire dériver vers des horizons insoupçonnés tout débat sur des sujets sensibles. Une chasse aux étrangers peut se produire bientôt ou à terme car ces genres de situation ne produisent pas toujours leur préjudice logique au moment où on s'y attend. L'effet peut ne venir que quelques années, quelques décennies plus tard. Comme ce fut le cas de l'antisémitisme répandu en Europe à la fin du XIX^e siècle et qui n'a produit ses conséquences qu'à partir de 1933.

Souhaitons que la Côte d'Ivoire n'en vienne pas là. Nous craignons cependant qu'un problème soit déjà né dans le cadre de l'intégration africaine.

Car, selon « Jeune Afrique » n° 2023-2024 du 19 octobre au 1er novembre 1999 page 21, le ministre ivoirien de l'Information, Madame Danièle Boni-Claverie déclare : « Le président Houphouët ne nous avait pas demandé notre avis avant de nommer Ouattara... je regrette d'ailleurs qu'on focalise le débat sur un individu. Le moment n'est-il pas venu de nous pencher sur notre propre identité et sur la place qui doit être assignée, chez nous, aux communautés étrangères ? Lorsqu'il n'y aura plus d'affaire Ouattara, il faudra bien nous retrouver entre nous et amorcer cette réflexion de fond... »

Si à un niveau si élevé la question est posée en ces termes, chez le petit peuple comment doit-elle être perçue ? Nous l'avons vu ici au Bénin à Parakou en 1991. Quelques propos de campagnes électorales et Parakou a flambé contre les citoyens du sud du Bénin. Et des gens se sont trouvés « rapatriés » de et dans leur propre pays. Que Dieu préserve la Côte d'Ivoire et donne la lumière à ses dirigeants et citoyens.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

L'ADDITION SALÉE DU BARRAGE DE NANGBÉTO

Le barrage de Nangbéto qui fournit de l'énergie électrique au Togo et au Bénin ne fait pas que des heureux. Agriculteurs, pêcheurs et villageois riverains du fleuve Mono souffrent de l'impact de cet ouvrage et n'ont pas l'électricité.

Dans la sous-préfecture d'Athiémé, au sud-ouest du Bénin, plus de trente villages sont complètement sous l'eau sans avoir reçu de grosses pluies en ce mois d'octobre 1999. Au moins 5 000 personnes sont sans abri. Toutes les activités agricoles sont arrêtées. Dans la seule circonscription de Lokossa (4 km au nord d'Athiémé), plus de 700 ha de maïs, de riz et de manioc ont été dévastés.

À l'origine de ce désastre, les lâchers d'eau du barrage hydroélectrique de Nangbéto, à une centaine de kilomètres sur le territoire togolais, à 200 km nord de Lomé. Cet ouvrage fournit depuis 1987 près de la moitié de l'énergie électrique du Togo et du Bénin (140 Mégawatts au total). Il est installé sur le fleuve Mono qui prend sa source au Togo et se jette dans la mer, au Bénin, à Grand Popo. Le Mono forme la frontière naturelle entre les deux pays sur plus de 80 km.

Mais qu'elles soient béninoises ou togolaises, les populations frontalières subissent régulièrement les conséquences fâcheuses de la réalisation de ce barrage. En effet, celui-ci a une certaine capacité de retenue d'eau au-delà de laquelle il pourrait céder. Pour éviter une telle catastrophe, les techniciens, dès qu'ils constatent que le niveau de l'eau monte trop ; ouvrent les gigantesques vannes du barrage pour évacuer le trop plein. Ces lâchers d'eau qui interviennent entre août et décembre provoquent régulièrement des inondations en aval dont les agriculteurs sont victimes. Ce ne sont pas les seuls. Les pêcheurs aussi se plaignent.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

À UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT À
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...



NI POISSON, NI SEL

«Malheureusement, la pêche est devenue infructueuse ces dernières années», déplore Kokou Kingbo, un pêcheur riverain. Une digue retient en effet les poissons et les crevettes, en amont, dans un lac artificiel de 200 000 ha, créé par la construction du barrage. Certaines espèces comme le requin d'eau douce et la silure auparavant abondants, et qui faisaient l'objet d'un commerce florissant avec les états voisins, ont disparu des rivières et lacs de cette région au sud-ouest du Bénin.

Quant aux poissons marins qui remontaient dans ces lacs ils ne le font plus. Cela porte également préjudice aux femmes qui fabriquent le sel. «Quand les femmes recueillent la saumure, elles n'y trouvent plus assez de sel, puisque la mer et ces lacs ne communiquent plus régulièrement», explique Iro Hachimou, chargé de la biodiversité et de la recherche scientifique au Programme d'aménagement des zones humides (Pazh) à Cotonou.

Nangbéto a eu aussi un fort impact sur l'environnement. L'érosion côtière avance à pas de géant et engloutit déjà des villages entiers. L'embouchure du fleuve Mono s'est déplacée de près de 20 km de Grand Popo à Djondji. «À cause de la retenue d'eau du barrage, les vagues de la mer ne rencontrent plus de force résistante provenant du fleuve pour contrer leur furie et retenir le sable», explique Iro Hachimou. Pour les spécialistes de ces questions, une étude d'impact environnemental bien menée aurait permis de pallier de tels inconvénients et de limiter les dégâts.

De l'autre côté de la frontière, les Togolais paient aussi la même addition salée du barrage. Mais ils le comprennent d'autant moins que le barrage est situé sur leur territoire et qu'ils n'ont pas l'électricité. Les villageois qui ont été déplacés du site pour construire cet ouvrage n'en disposent pas, bien qu'ils vivent encore à

quelques kilomètres des installations. La Communauté électrique du Bénin (Ceb), la société bénino-togolaise, gestionnaire du projet, ne s'en sent nullement responsable. «La Ceb n'a pas le droit de distribuer l'énergie électrique en basse tension. Cela relève de la compétence de la Compagnie électrique du Togo. Nous ne nous occupons que de la haute tension, et nous aurions violé la loi en sortant de ce cadre», se justifie Laurent Médéhoun, chef section électricité du barrage.

«Le mieux aurait été que la cité des ouvriers soit construite près des villages pour nous permettre de jouer au moins de la lumière des rues ou alors de nous fournir des panneaux solaires», réplique un étudiant originaire d'Akparé, un village situé à 20 km de Nangbéto.

Il n'empêche que les paysans béninois comme togolais qui cultivent régulièrement sous les lignes à haute tension sont exposés aux champs électromagnétiques dont l'OMS a reconnu en 1996 les effets négatifs sur la santé.

LA RECONQUÊTE DES TERRES

Plus de dix ans après leur déplacement, nombreux sont au Togo ceux qui regagnent leurs anciennes terres. «Nous revenons parce que les terres sur lesquelles on nous a installés ne suffisent pas et sont pauvres», explique un paysan. Kouami Aziabé, chargé de communication de la Ceb, conteste cet argument : «Lorsqu'ils ont rejoint ces terres dans les années 80, ils menaient normalement leurs travaux champêtres. Mais ces dernières années, ils se sont lancés dans la production de coton et d'autres cultures avec utilisation d'engrais et autres pesticides. Ce qui a fini par appauvrir les sols». Les populations se livrent à une véritable reconquête des terres. À Agningbanvo, à un jet de pierre de la cité ouvrière de la Ceb, un village est en train de se reconstruire.

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

◆ La croissance du Produit intérieur brut (PIB) en Afrique subsaharienne a atteint 4 % en moyenne de 1995 à 1998 dont 3,8 % en 1999 et 2,7 %, l'année dernière. Pour 1999, les prévisions du Fonds monétaire international soit de 2,9 %.

◆ De 1991 à 1999, le réseau FECECAM Fédération des caisses d'épargne et de crédit mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin) a mis en place plus de 50 milliards de crédit en place pour financer l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

◆ Pour la première fois de son histoire, le Conseil exécutif de l'UNESCO, organisme de la Culture mondiale géré par l'ONU, s'est choisi un directeur japonais en la personne de M. Koichiro Matsuura.

Né en 1937 à Tokyo, M. Koichiro est, en 1994, ambassadeur du Japon à Paris. Il préside actuellement le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'Espagnol Federico Mayor achève son second mandat de six ans à la tête de l'UNESCO le 14 novembre 1999.

◆ Selon les chiffres du programme Acacia, mené par le centre international de recherches sur le développement, basé au Canada, un téléphone est disponible pour 200 Africains vivant au sud du Sahara.

Malgré tout, 33 pays sur les 54 du continent offrent une connexion locale avec un portail sur internet. L'Afrique du Sud, Maurice et le Sénégal sont les seuls à offrir un large réseau couvrant l'ensemble du pays, alors que le Bénin et le Kenya ont étendu ce service à la 2ème plus grande ville du pays.

◆ La famille de l'ancien Président Abacha et deux anciens ministres ont volontairement remis aux nouvelles autorités du Nigeria 30 et 58 millions de dollars soit respectivement 18 milliards de F CFA et 34,8 milliards de F CFA provenant de l'argent détourné dans l'affaire d'aciérie d'Ajaokuta.

◆ De février 1997 à août 1998, le Président par intérim de l'Équateur a été incarcéré pour présomption de fraude durant son mandat. D'après un porte-parole de la Cour suprême, il aurait approuvé le recrutement de 1200 «employés fantômes» pour le parlement équatorien. Ces emplois fictifs ont contribué à l'aggravation du déficit du trésor de 1,4 milliards de dollars soit plus de 840 milliards de F CFA.